

## PRESTATIONS DE CONTRATS PRÉVOYANCE ET RETRAITE MADELIN

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA464	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	658,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### A distance

Nous consulter

### OBJECTIFS

- Identifier les différentes étapes de souscription, de gestion et d'évolution du contrat Madelin
- Analyser les différentes options de garanties et prestations du contrat Madelin

#### Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**[ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Alternance d'apports théoriques et pratiques.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

### A Introduction aux contrats Madelin

1. Contexte et objectifs de la loi Madelin
2. Types de contrats : retraite, prévoyance, santé, perte d'emploi
3. Cadre juridique et fiscal : réglementation, avantages fiscaux

### B Caractéristiques des contrats Madelin

1. Public éligible
2. Obligations de versements
3. Plafonds de déduction fiscale
4. Évolution vers le Plan d'Épargne Retraite (PER)

### C Processus d'indemnisation retraite et prévoyance

1. Contrats Madelin retraite :
2. Conditions de déblocage des fonds
3. Calcul de la rente viagère
4. Contrats Madelin prévoyance :
5. Indemnisation en cas d'incapacité temporaire de travail
6. Calcul des indemnités journalières

### D Processus d'indemnisation santé et perte d'emploi

1. Contrats Madelin santé :
2. Remboursements des frais de santé
3. Coordination avec le régime obligatoire
4. Contrats Madelin perte d'emploi :
5. Conditions d'indemnisation
6. Calcul du revenu de substitution

### E Aspects opérationnels

1. Processus de déclaration de sinistre
2. Pièces justificatives requises
3. Délais de traitement et de versement

### F Études de cas pratiques

1. Simulation de situations d'indemnisation
2. Calculs de prestations

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Gestionnaires de contrats  
Chargés d'indemnisation  
Conseillers en assurance

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Des connaissances de base en assurances de personnes.

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

658,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/11/2024 à 16:47